

Nouveaux effets en phase test

Quelque 90 membres CoPe-CFF SEV ont discuté à une journée du SEV des changements au niveau de la participation.

Page 5

Journée VPT à Clarens

Quelque 200 participant-e-s, réunis le 4 novembre ont dialogué sur le thème de la digitalisation dans les transports publics.

Page 10



La grève générale

«Elle a secoué la Suisse en 1918».

Adrien Zimmermann, historien

Pages 6-7

Conférence CCT CFF/CFF Cargo

La numérisation, thème central des négos CCT CFF

Les méfaits de la numérisation font partie des priorités du SEV pour les négociations CCT CFF et CFF Cargo qui débiteront en janvier 2018.

C'est ce qu'ont décidé les délégué-e-s CCT le jeudi 2 novembre. Autre priorité majeure: la progression salariale qui n'est guère attractive, notamment pour les jeunes. Parmi les autres thèmes importants, on trouve l'amélioration de la gestion du temps de travail.

Le plénum s'est aussi penché sur les problèmes de la Caisse de pension des CFF, qui souffre comme toutes les caisses du pays. Le SEV a établi des revendications afin que les rentes ne soient pas rabotées.



Articles et Edito en pages 2 et 3

L'Etat doit garder le contrôle sur CFF Cargo

Dans son rapport sur les différents modèles de propriété pour CFF Cargo, le Conseil fédéral refuse une privatisation totale ou majoritaire. « Les offres de CFF Cargo [seraient] réduites, avec des effets préjudiciables à l'économie, à la politique des transports et à l'environnement » dit le CF. Comme l'a toujours dit le SEV qui espère que les chantres de la privatisation au Parlement se calment.

Page 5

Mécanicien de locs condamné après l'accident de Granges-Marnand

Banc des accusés: les CFF avaient leur place

■ Les CFF ont supprimé l'ordre de départ par le chef de circulation à Granges-Marnand (VD) bien qu'un système de contrôle manquait. Une seule erreur humaine a ainsi conduit au drame. «Déficit de sécurité», «risque potentiel élevé d'accident»: le rapport du Service d'enquête sur les accidents de 2013 était pourtant accablant pour les CFF grands absents du procès.

Page 9



Rapport SESA, Police cantonale VD

Conférence CCT CFF/CFF Cargo

«Il faut que les salaires progressent plus vite»

La Conférence CCT a fixé les priorités pour les négociations CCT CFF/CFF Cargo: protection du personnel contre les méfaits de la numérisation, une progression salariale plus rapide et des mesures en faveur des employé-e-s en congé maladie ou accident. Autre point très important: les difficultés de la Caisse de pension CFF.

La CCT CFF/CFF Cargo va être négociée en début d'année prochaine pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Dans son discours trilingue, le président du SEV Giorgio Tuti n'a pas laissé planer de doutes sur le contexte qui va entourer ces pourparlers: «L'OFT veut libéraliser les transports publics

en introduisant de la concurrence notamment dans le trafic longue distance. La décision de l'OFT quant aux concessions du trafic grandes lignes tombera sûrement au milieu des négociations CCT ce qui ne les facilitera pas. Mais l'étape suivante est encore plus dangereuse. On ne parlera pas seulement de concurrence entre les CFF et bbls, mais des groupes tels que Deutsche Bahn et la SNCF voudront mettre un pied dans le trafic grandes lignes.»

Giorgio Tuti a aussi rappelé aux 123 délégué-e-s que la Suisse n'est pas le seul pays à être confronté à des contextes difficiles. Dans les pays voisins, la pression sur les conditions de travail est énorme: «Rien qu'en Allemagne il y a 126 entreprises de locations de temporaires et pas seulement des mécaniciens.»

Le président du SEV s'est dit confiant pour ces négociations



Comme ce délégué, de nombreux autres veulent être protégés contre les méfaits de la numérisation.

car les membres du SEV ont toujours montré les limites de l'acceptable. Dans un contexte dur, «il s'agira sans doute de manifester avec des drapeaux mais il faut se préparer à devoir mener des actions plus dures.

Vous êtes nos ambassadeurs. Parlez des négociations, parlez de cette CCT avec vos collègues qui ne sont pas membres». Le SEV s'attend à des attaques contre le contrat social et à des revendications du management

des CFF en faveur d'une flexibilisation accrue. Le SEV est bien armé pour défendre les conditions de travail du personnel grâce à ses membres mais aussi grâce aux compétences des secrétaires syndicaux, solides

sur les contenus qui sont importants: le temps de travail, la numérisation et les salaires.» De son côté, le chef de délégation Manuel Avallone a insisté pour dire qu'une seule CCT doit être négociée. Pas question de scinder la CCT CFF et CFF Cargo.

Le SEV s'engage pour tous!

L'esprit des revendications au SEV est marqué par la solidarité. «Les revendications doivent concerner toutes et tous les employé-e-s. C'est l'une de nos forces, nous négocions pour tous!» Parmi les orientations principales acceptées par le plénum se dégagent deux grands thèmes: la progression salariale et l'impact de la numérisation sur les conditions de travail. «Il faut modifier le mécanisme de hausse salariale. Avec 0,8% de masse salariale à disposition, le corset est trop étroit et dépend du nom-

bre d'employé-e-s en progression. Les jeunes ont besoin d'une progression plus rapide qu'ils attendent depuis très longtemps», a martelé Manuel Avallone.

Des mesures contre les méfaits de la numérisation

La conférence CCT l'a répété et les témoignages ont été nombreux concernant la réalité numérique. «Je dois être à jour sur les changements au sein de mon entreprise. Et cette mise à jour, je dois la faire sur mon temps libre parce que je reçois 30 à 40 pages à lire!» Un de ses collègues a renchéri: «On ne peut être joignable 24h/24h. Ce n'est pas un futur intéressant.» Les collègues veulent donc des compensations en temps mais aussi des formations pour s'adapter aux changements. Un autre s'est demandé ce qui allait se passer pour ceux qui

sont dépassés par l'évolution numérique. Celle-ci ne doit pas être le prétexte pour laisser mourir des professions, voire les faire effectuer par des machines... «On ne pourra pas éviter la numérisation, mais ce qu'on peut et on doit faire c'est revendiquer des mesures de protection de la santé et de formation. Et nous voulons être partie intégrante, partenaire de ces changements notamment dans le développement des profils professionnels!», a précisé Manuel Avallone. D'autres revendications ont été approuvées pour une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, mais aussi dans la gestion du temps de travail. La protection des personnes en congé maladie et accident, ainsi que l'ancrage de l'invalidité professionnelle dans la CCT figurent aussi dans le cahier de revendications.

Vivian Bologna

Prévoyance professionnelle

Nuages noirs sur la Caisse de pension CFF

La Caisse de pension CFF, comme toutes les caisses du pays souffre. Elle souffre du faible taux d'intérêt sur les marchés et de la pyramide des âges. C'est pourquoi le Conseil de fondation réfléchit aux mesures à prendre. Il en résulterait une baisse des prestations si elles étaient introduites immédiatement.

Pour le SEV, il est clair qu'elles seraient insoutenables, même introduites pas étapes.

C'est pourquoi le SEV a discuté de mesures d'atténuation avec les CFF. Pour l'heure, il n'y a pas de solution en vue. Le SEV exige que ces mesures soient financées par la Caisse de pension CFF elle-même, sachant que ceci entraînerait une baisse du taux de couverture.

Le SEV demande aussi que les CFF apportent une garantie en cas de sous-couverture.



En échange, le SEV serait prêt à discuter une hausse paritaire des cotisations et une hausse - sous conditions - du taux d'employé-e-s soumis au Code des

obligations - un maximum de 5% est autorisé aujourd'hui. Les revendications concrètes et la position du SEV ont été adoptées par la conférence CCT après

des discussions nourries. Nombre de délégué-e-s estiment que le personnel est déjà souvent passé à la caisse dans le dossier de la Caisse de pensions.

Le SEV est prêt à discuter. La balle est désormais dans le camp des CFF. vbo

Apprentissage

9 500 jeunes sur le carreau !

Le baromètre des places d'apprentissage publié le 19 octobre 2017 par le SEFRI est trop optimiste. L'USS demande que la surveillance de l'apprentissage soit renforcée.



Le nouveau baromètre des places d'apprentissage du Secrétariat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) minimise les difficultés que rencontrent les jeunes sur le marché des places d'apprentissage. Si l'offre des places dépasse en chiffres absolus la demande, la situation des jeunes n'est cependant pas aussi rose. La demande de places d'apprentissage a augmenté de 13 % par rapport à 2017,

alors que le nombre de places proposées n'a augmenté que de 3 %. Près de 9 500 jeunes n'avaient pas trouvé de place d'apprentissage ou d'autre solution au 31 août 2017. Plusieurs branches proposent aujourd'hui un nombre de places insuffisant. C'est le cas notamment dans les métiers majoritairement féminins comme la santé et le social. Une situation insatisfaisante et discriminatoire.

De l'autre côté, un nombre important de places ne sont pas occupées, notamment dans les métiers de la construction et des services, où les jeunes sont vite considérés comme une main-d'œuvre bon marché. L'USS demande donc que Confédération et cantons renforcent la surveillance de l'apprentissage et veillent à améliorer la mise en œuvre des mesures de protection en faveur des apprentis(e)s. LPD/USS

ÉDITO

Numérisation. La thématique était au centre de la conférence CCT CFF / CFF Cargo de jeudi dernier et à l'ordre du jour des assemblées VPT de cet automne, comme samedi en Romandie. La crainte de perdre son emploi ou d'être dépassé, la colère de devoir être disponible en permanence sont autant de réalités qui nous donnent le chemin à suivre pour affronter les conséquences du développement technologique. Au final, c'est donc en toute logique que la conférence CCT a placé la lutte contre les méfaits de la numérisation dans le catalogue des re-

«La numérisation rend la frontière entre temps de travail et temps libre de plus en plus floue.»

Manuel Avallone, vice-président

vendications en vue des négociations CCT CFF de l'an prochain.

Partant du principe que l'évolution ne pouvait être stoppée, le SEV veut en être acteur en participant à la définition de nouveaux profils professionnels ou en accompagnant de manière active et critique les changements des professions actuelles.

Pour éviter que le personnel ne soit largué, il exige des mesures en faveur de nouvelles formations et de perfectionnement. Et, évidemment, pas question que des licenciements ne soient prononcés sur l'autel de la digitalisation.

L'évolution en marche ne doit pas non plus conduire à déshumaniser encore davantage les gares. Au contraire, si des emplois disparaissent dans certains domaines, d'autres doivent être créés pour réhumaniser les transports publics. C'est une question de qualité du service public et de sécurité.

La séparation du temps de travail et du temps libre fait également partie des exigences du personnel, alors que la numérisation rend la frontière de plus en plus floue. Le droit à la déconnexion figure en bonne place dans les requêtes du personnel CFF afin d'en améliorer sa qualité de vie et sa santé.

Les délégué-e-s de la conférence CCT CFF ont fixé une autre priorité absolue pour les négociations CCT: la progression salariale. Celle-ci est trop lente, notamment pour les jeunes employé-e-s. Alors que les CFF vont connaître une vague de départs à la retraite ces prochaines années, il est grand temps de se soucier de la relève.

La conférence a aussi accepté un paquet de revendications qui permettraient de maintenir le niveau des rentes de la Caisse de pensions CFF. La balle est désormais dans le camp de la direction des CFF. Un refus des mesures des délégué-e-s viendrait alimenter le mécontentement d'un personnel qui travaille déjà à la limite alors qu'il oeuvre jour et nuit pour l'entreprise. Il est temps qu'elle en tienne compte.



L'Europe : un projet de mobilité à revoir

Pour qui se penche sur les textes fondamentaux de l'Union Européenne ressort une évidence : l'Europe est un projet de promotion de la mobilité. L'intégration européenne est ainsi pensée comme une conséquence de la multiplication des échanges et des rencontres entre les populations des différents pays. Et plus fondamentalement encore elle est aussi supposée assurer l'intégration économique et sociale des acteurs et des citoyens grâce à la libre circulation des personnes, biens, services et capitaux. En bref, la mobilité en Europe est conçue comme une solution, la solution.

Ce modèle d'intégration européenne basé sur une approche très libérale de la mobilité semble pourtant atteindre ses limites. Du point de vue objectif, l'intégration européenne ne semble pas avoir su contrebalancer la force déstabilisante de la globalisation par une seule libéralisation des flux. Du point de vue subjectif, le message selon lequel l'intégration européenne se fait par la libre circulation constitue un facteur déstabilisant pour la population.



Et face à cette doctrine libérale, les approches isolationnistes ont pénétré l'opinion publique: il est l'heure du retour aux frontières. Et c'est un pays à forte tradition libérale comme le Royaume Uni qui a déclenché l'alarme. La mobilité est devenue un problème, le problème.

Entre doctrine libérale et approches isolationnistes, y-a-t-il de la place pour un débat sur la mobilité? Un tel débat devrait reposer sur une triple analyse : une compréhension approfondie de la façon dont les flux de mobilités (personnes, capitaux, services, biens) dans leurs différentes modalités sont imbriquées. Une analyse des nuisances liées à l'intensification des flux de mobilités du point de vue social, spatial et environnemental. Enfin, l'étude fine de la manière dont les bénéfices et nuisances liées à la mobilité sont distribués au sein des so-

ciétés européennes. La critique de la libre circulation appliquée aux différents types de mobilités n'est pas nécessairement réactionnaire et anti-libérale. Il ne s'agit pas de critiquer le principe en lui-même, mais de discuter les modalités de sa mise en œuvre.

Nous avons récemment publié un ouvrage sur les controverses politiques qui entourent la mobilité en Europe, un ouvrage qui prend pour cas d'étude la Suisse. La Suisse est en effet le seul pays européen disposant d'instruments de démocratie directe, soit principalement les droits de référendum et d'initiative populaire, et ces instruments sont très régulièrement mobilisés sur des questions de mobilité, et font l'objet de nombreuses réflexions.

La Suisse adopte des mesures visant à modérer les nuisances liées au trafic et s'interroge sur les conséquences sociales et environnementales du fait d'être une terre d'accueil. La Suisse est un pays les plus marqués par les mobilités frontalières pour motif travail. Avec ses limites et sa spécificité, le laboratoire suisse en matière de régulation des flux invite à repenser le lien entre ancrage et mobilité.

Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités, EPFL

Elvetino

Réduction des taux d'occupation – une bonne solution

Les besoins en personnel d'Elvetino à Milan vont baisser de manière drastique dès 2018. Cette information fut un choc pour les 85 employés à Milan. Le SEV a pu trouver une bonne solution avec Elvetino.

L'entreprise de gastronomie ferroviaire Elvetino ne reçoit plus le supplément pour le TGV Lyria (TGV entre la Suisse et Paris). Elle a dès lors décidé de se retirer également du processus de mise au concours pour les trains SVI (Società Viaggiatori Italia) entre Milan et Paris. En outre, les trains ETR à travers le Simplon seront à l'avenir desservis par des compositions Trenitalia. Pour cette

raison, Elvetino aura besoin de moins de gens à Milan.

Lors de l'assemblée du personnel à fin septembre, les employés ont discuté d'une solution solidaire: une réduction du taux d'activité répartie sur tout le personnel. Les collaboratrices et collaborateurs d'Elvetino à Milan ont tous des contrats de travail suisse et donc des salaires suisses, une réduction du taux d'activité est dès lors tout à fait supportable si cela peut éviter des licenciements.

Négociations fructueuses

Lors de la ronde de négociations du 25 octobre, Elvetino s'est montrée coopérative. Sous la direction de la secrétaire syndicale Regula Pauli, le SEV a pu obtenir la solution suivante: tous les postes se-

ront réduits de 20%, cependant un poste ne peut pas être baissé en-dessous de 60%. Les personnes qui refuseront cette solution recevront une offre de transfert à Bâle ou à Lausanne, où il sera possible de conserver un temps complet. Et si quelqu'un-e refuse également cette possibilité, il ou elle sera licencié-e. «Nous sommes très satisfaits d'avoir trouvé cette solution», déclare Regula Pauli. «Elvetino a bien réagi», ajoute-t-elle. Ainsi l'entreprise s'est montrée prête à reprendre les prestations ETR vers Milan; celles-ci sont actuellement desservies depuis Bâle et Genève.

«Nous sommes contents que tout le personnel d'Elvetino puisse conserver son poste. Elvetino s'est montrée très compréhensive dans ces négocia-

tions», se réjouit Regula Pauli. Car un changement de lieu de service vers la Suisse ou un transfert dans la nouvelle entreprise reprenant les prestations dans les trains SVI, LSG Sky Chefs, avec pour lieu de service Paris, aurait eu de fâcheuses conséquences pour

les collaboratrices et les collaborateurs touché-e-s. Ce jeudi 9 novembre, Regula Pauli va présenter le résultat obtenu à l'occasion d'une nouvelle assemblée du personnel. Les modifications seront appliquées à la fin de l'année.

Karin Taglang / MV



Milano Centrale - 85 employé-e-s Elvetino y prennent leur service.

Journée CoPe du SEV sur la nouvelle participation aux CFF

Critiques et enthousiasme

Quelque 90 membres SEV actifs dans les commissions du personnel des CFF ont discuté vendredi dernier à Berne des changements au niveau de la participation suite à l'accord passé entre CFF et syndicats en juin dernier. Le sentiment général est très critique.

«L'objectif de la journée est de répondre aux questions sur la nouvelle participation dans l'entreprise et de définir les principaux problèmes qui pourront surgir. Le SEV les thématisera lors de futures assemblées afin de trouver des solutions» a déclaré le vice-président SEV Manuel Avallone. Sur la nouvelle participation, il précise qu'elle ne pourra être appliquée, selon l'accord, que si la nouvelle CCT CFF / CFF Cargo est négociée jusqu'au bout. Si la CCT reste inchangée, la participation ne change pas non plus. Cependant, selon toute vraisemblance une nouvelle CCT entrera en vigueur au début 2019. Durant le premier semestre 2019, toutes les CoPe seront réélues, et elles débiteront leur activité au 1er juillet 2019. Jusque là, les CoPe actuelles continueront leur oeuvre sous la réglementation actuelle.

Baucoup de questions et de soucis

Le secrétaire syndical Jürg Hurni a présenté l'accord devant l'assemblée. Une discussion en groupes a suivi, puis les résultats ont été présentés en plénum. Beaucoup de membres de la CoPe redoutent que celle-ci puisse être affaiblie à cause de la réduction du nombre de sièges. Ils ont demandé que toutes les régions et les langues nationales soient à l'avenir encore représentées (l'accord le prévoit) et que suffisamment de temps soit mis à disposition pour le travail des CoPe. Jürg Hurni a répondu que les CFF étaient tenus d'octroyer plus de temps à la CoPe, si besoin est, pour l'accompagnement des projets de réorganisation. Et qu'ils doivent éviter de surcharger les CoPe avec d'autres travaux de projet.

Les CoPe surface disposeront à l'avenir de moins de sièges mais de plus de temps de travail, et des mises en commun de secteurs sont prévues, qui donnent lieu à de violentes critiques. Ainsi par exemple, les ateliers industriels des véhicules n'auront plus chacun leur CoPe. Il y aura deux CoPe pour toute la Suisse, la CoPe FZI (industrie des véhicules) et la CoPe MLO (logistique du matériel). «Le SEV considère que ce



Discussion sur les problèmes pouvant menacer les CoPe avec la nouvelle participation.

n'est pas une bonne chose», a déclaré Jürg Hurni. «Dans les lieux où un grand nombre de personnes travaillent, il nous semble nécessaire d'avoir une CoPe sur place. Mais les CFF ont tenu absolument à réunir ces CoPe.»

«Nous sommes tous le SEV!»

Quelques participants ont prévenu qu'il sera peut-être ardu de trouver des nouveaux membres CoPe. Le SEV devra donc d'autant mieux préparer les négociations. «Nous sommes tous le SEV», est intervenu un collègue, «nous devons tous nous entraider et motiver avant tout les jeunes à intégrer la CoPe, et bien leur expliquer les dossiers.» Beat Schellenberg, président de la CoPe

Groupe, a appelé tout le monde à faire part de ses expériences. D'ici à septembre 2018, tout devra être prêt pour l'administration autonome de la CoPe.

«Continuez à vous engager», a demandé Avallone. «Tous ensemble, nous arriverons à faire vivre le nouveau système. Je reste persuadé que le renforcement de la participation au niveau surface est une bonne chose et que cela va fonctionner.» Sinon la délégation de négociations n'aurait jamais accepté l'accord et la conférence CCT non plus. La demande de renforcer la CoPe surface est un voeu qui vient de la base du SEV. «Ce serait vraiment trop pessimiste de prétendre dès le départ que cette formule ne fonctionnera pas.» **Markus Fischer / MV**

Rapport du Conseil fédéral sur le futur modèle de propriété pour CFF Cargo

Cargo doit rester en main de l'Etat

Dans sa comparaison de plusieurs modèles de propriété pour CFF Cargo SA, le Conseil fédéral arrive à la conclusion que la Confédération doit rester actionnaire majoritaire de CFF Cargo.

Le SEV salue le fait que la privatisation ne soit pas un objectif.

Le SEV estime qu'outre la variante privilégiée du maintien au sein du groupe CFF, le rattachement à la Confédération doit aussi être analysé.



Philipp Hadorn.

«CFF Cargo doit être dans les mains de la Confédération parce que la mobilité des personnes comme celle des marchandises font toutes deux partie de la desserte de base», explique Philipp Hadorn, responsable de CFF Cargo au SEV qui, en sa qualité de conseiller national, participera aux décisions sur le projet «Organisa-



Edith Graf-Litscher.

tion de l'infrastructure ferroviaire» (OBI) qui est en lien avec le rapport du Conseil fédéral. «Si le groupe CFF ne peut plus assurer le trafic marchandises en tant que service public, la Confédération doit intervenir.»

Philipp Hadorn émet quelques conditions à l'entrée d'actionnaires privés minori-

taires dans le capital de CFF Cargo : «Si des clients ou des tiers veulent entrer dans le capital, ils doivent aussi participer aux investissements et aux risques de l'exploitation.» Philipp Hadorn ne voit pas la nécessité de changer tout de suite le modèle de propriété de CFF Cargo pour renforcer le trafic marchandises sur le rail. «La Loi sur le transport des marchandises a été révisée au début 2017 dans cette perspective justement. Grâce à cela, le trafic marchandises premiers plans d'utilisation du réseau seront appliqués seulement avec l'horaire 2018. Il faudra d'abord évalu-

er les effets de cette révision avant de vouloir prendre d'autres mesures lourdes de conséquences», explique Hadorn. «Prendre une décision trop hâtive serait la mauvaise chose à faire, aussi en lien avec les structures de propriété de CFF Cargo International.»

La secrétaire syndicale SEV et conseillère nationale Edith Graf-Litscher est du même avis: «Cela ferait donc sens de discuter du modèle de propriété en dehors du projet OBI, et pour l'instant d'en appliquer les autres points. On peut ainsi prendre le temps d'examiner le modèle de propriété. C'est important et nécessaire», souligne la vice-présidente de la Commission des transports du Conseil national. «Car un acte précipité pourrait avoir un effet boomerang et affaiblir le trafic marchandises ferroviaire au lieu de le renforcer, ce qui provoquerait un transfert du trafic vers la route.» **Fi; Photos: LDD**

Congrès en vue des 100 ans de la Grève générale de novembre 1918



Adrian Zimmermann, historien

La grève générale a secoué la Suisse

Du 12 au 14 novembre 1918, 250 000 salariés ont paralysé la Suisse. Questions à Adrian Zimmermann, historien et co-organisateur d'un colloque consacré à cette grève unique dans l'histoire helvétique.

■ **Adrian Zimmermann, quelle a été l'ampleur de la grève générale de 1918?**

250 000 personnes ont participé à la grève générale. Cela représente environ un quart des salariés. L'ampleur du mouvement a donc été énorme. Ce sont souvent les cheminots, les tramelots, les ouvriers de la métallurgie et du secteur des machines ainsi que les horlogers qui ont fourni le gros des troupes. Mais des travailleurs de presque tous les secteurs économiques se sont impliqués. Le mouvement a été le plus fort dans les régions urbaines et industrielles, et la participation en général plus marquée en Suisse alémanique. En Suisse romande, ce sont les régions industrielles de l'arc jurassien qui se sont le plus mobilisées. Dans les cantons de Vaud et Genève, la participation a été plus difficile que dans les grandes villes allemandes – August Hugger, secrétaire de la Société suisse du personnel des trains et membre du comité d'Oltén, a dû se rendre à Lausanne pour convaincre les cheminots de faire grève – avec succès. Le Valais et Fribourg, des cantons ruraux, catholiques et conservateurs, sont restés presque à l'écart.

■ **Quelles formes la grève a-t-elle prises?**

L'arrêt de travail a été presque complet dans les villes industrielles et les chemins de fer. Les quotidiens bourgeois n'ont

pas paru... La grève s'est donc fait sentir partout.

Elle a été menée de manière très disciplinée. Dans les grandes villes, les organisateurs ont essayé d'interdire la consommation d'alcool dans les bistrotts, afin d'éviter les provocations et les bagarres. Les grévistes avaient des consignes strictes de ne pas se laisser provoquer – il y a d'ailleurs eu peu de confrontations avec les soldats. Les rassemblements ouvriers ont surtout eu lieu dans des salles. Cela explique qu'il est plus facile de trouver des photos de l'armée ou des contre-rassemblements bourgeois que des grévistes ! Suite à la grève générale, les membres du Comité d'Oltén et d'autres leaders syndicalistes et socialistes ont été jugés par un tribunal militaire. Finalement, seuls quatre de ses leaders ont été condamnés. L'acquittement des autres montre que les autorités ont essayé d'éviter de mettre de l'huile sur le feu.

■ **Comment expliquer l'ampleur du mouvement?**

D'une part, en raison des conséquences économiques et sociales de la Première Guerre mondiale. Dès le début de la guerre, le prix de biens quotidiens de première nécessité – la Suisse était fortement dépendante des importations de produits alimentaires et de charbon – a explosé. La situation s'est fortement aggravée durant les deux dernières années du conflit.

La Suisse était déjà un des pays les plus riches du monde. Mais dans les grandes villes, un quart de la population n'arrivait plus à survivre de son travail et devait recourir à l'assistance. L'épidémie de grippe dite « espagnole », déclarée en juillet 1918, a causé des ravages auprès de cette population mal nourrie.

Des secteurs de la bourgeoisie s'étaient grandement enrichis durant la guerre: la production d'armes connaissait un grand essor, ainsi que la place financière et les banques. D'autres spéculaient sur les biens de première nécessité. La colère était grande contre ces « profiteurs de guerre ».

Il y a ensuite des raisons politiques. Au début de l'année 1918, le Comité d'Oltén, formé de représentants des syndicats et du Parti socialiste, est

chargé d'organiser la lutte pour les revendications ouvrières et contre le projet d'un service civil obligatoire – qui prévoyait de mobiliser la population, y compris les femmes, pour le travail dans les champs. Le Comité d'Oltén réussira à obtenir d'importantes concessions du Conseil fédéral, suite à ses menaces de déclarer la grève générale.

C'est une provocation militaire qui met le feu aux poudres: le 7 novembre, le Conseil fédéral envoie l'armée occuper les villes de Zurich et de Berne, en invoquant des rumeurs sur un possible coup de force « bolchevique » à l'occasion du premier anniversaire de la révolution d'octobre. Le Comité d'Oltén y répond par une grève de protestation, le 9 novembre. Mais l'occupation militaire continue. Le Comité d'Oltén

lance donc un appel à une grève générale illimitée à partir du 12 novembre.

■ **Quelle a été la réponse des autorités?**

Rappelons que la grève a été elle-même une réponse à l'action brutale des autorités. Cette dernière a été vécue comme une provocation par les milieux ouvriers. Pour organiser cette répression, le Conseil fédéral a puisé dans le milieu paysan, qui avait fait de bonnes affaires durant la guerre et était hostile aux grévistes. Il a envoyé des soldats occuper Berne et Zurich, afin d'éviter toute fraternisation entre troupes et travailleurs.

Au deuxième jour de grève, l'armée a occupé les secrétariats et les imprimeries du mouvement ouvrier. En interrompant la production de la presse syndicale et en coupant les connexions téléphoniques, elle a rendu plus difficiles l'action et la coordination des grévistes. Les cheminots ont été soumis à la loi martiale; sous la protection de l'armée, quelques trains ont circulé, conduits par des briseurs de grève.

De son côté, la bourgeoisie a organisé des groupes paramilitaires. Dites gardes civiques, ces troupes ont été tolérées par les autorités et même équipées par l'armée ou la police. Quelques années plus tard, elles seront un terreau fertile pour la formation des premiers



Les cheminots en grève ont été soumis à la loi martiale; sous la protection de l'armée, quelques trains ont circulé, conduits par des briseurs de grève.

groupes fascistes en Suisse. Les gardes civiques disposaient aussi d'un service de renseignement et d'un « service auxiliaire technique » visant à briser les grèves dans certains secteurs. Cette militarisation a eu des conséquences parfois dramatiques. À Granges, dans le Jura soleurois, lors de la troisième journée de grève, les troupes du coin ont fraternisé avec les grévistes. Le gouvernement a alors envoyé des soldats vaudois sur place. Leur commandant a donné l'ordre de tirer sur les grévistes – au seul motif que la foule insultait les militaires. Trois ouvriers ont été tués. On retrouvera ce scénario – des soldats qui tirent sur une foule désarmée – à d'autres reprises dans l'histoire suisse.

Lors d'une grève générale menée à Bâle et Zurich, en août 1919, l'intervention de l'armée causera six morts; puis à Genève, en 1932, la répression d'une manifestation antifasciste fera 13 morts et 45 blessés. À chaque fois, il s'agit de décisions conscientes visant à réprimer un soulèvement ouvrier.

■ **Pourquoi le Comité d'Oltén a-t-il décidé d'arrêter le mouvement après trois jours?**

Selon le concept de grève générale élaboré par Robert Grimm au printemps 1918, une grève générale illimitée risquait de se transformer en guerre civile. Dans une telle situation, l'attitude des troupes mobilisées serait décisive. Or après les premiers jours de grève, il est devenu évident que les soldats étaient en majorité hostiles à la grève. Une large majorité du Comité d'Oltén en a conclu qu'il n'était pas possible de gagner et a voulu éviter une confrontation entre ouvriers désarmés et troupes armées de mitrailleuses, de grenades et prêtes à tirer. Après l'ultimatum lancé par le Conseil fédéral le 13 novembre, le Comité d'Oltén a appelé les ouvriers à reprendre le travail le 15.

Cette décision a été vue comme une « capitulation » par de nombreux grévistes favorables à la continuation du mouvement, notamment dans les cantons où il était fort, comme à Zurich. Le Comité d'Oltén mentionne aussi souvent le contexte international. La Première Guerre mondiale s'était terminée par des révolutions en Autriche-Hongrie et en Allemagne, mais le mouvement ne s'étendait pas aux pays qui avaient gagné la guerre.

■ **Quelle a été l'issue des principales revendications du Comité d'Oltén?**

Le Comité d'Oltén a formulé neuf revendications à l'intention du Conseil fédéral: le renouvellement du Conseil national d'après la proportionnelle; le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes; le devoir de travailler pour tous – une mesure qui visait les spéculateurs et les capitalistes; la semaine de 48 heures; l'organisation d'une armée populaire; l'organisation du ravitaillement; une assurance vieillesse et invalidité; le monopole de l'Etat pour l'importation et l'exportation; et le paiement des dettes publiques par les possédants. La grève générale a accéléré l'adoption de plusieurs de ces exigences: la première élection du Conseil national selon la proportionnelle a eu lieu à l'automne 1919; les 48 heures ont été introduites en juin 1919 dans la Loi sur les fabriques, puis en 1920 dans les transports publics – il s'agissait d'une réduction du temps de travail spectaculaire, car la semaine de travail comptait auparavant 59 heures! L'AVS a été introduite en 1948; quant au droit de vote des femmes, il a dû attendre 1971. D'autres mesures attendent toujours.

■ **Qu'est-ce que cet événement peut nous apprendre, 100 ans après?**

La grève générale a été le fruit de la souffrance vécue par une grande partie de la population ainsi que du degré d'organisation de la classe ouvrière. Elle a eu lieu au cours d'une situation historique extraordinaire: l'Europe était en guerre; en Suisse, les mécanismes démocratiques ordinaires avaient été suspendus et les pleins pouvoirs attribués au Conseil fédéral; une grande partie de la population souffrait de grandes privations alors que l'économie produisait énormément; en parallèle, le gouvernement a multiplié les provocations. À l'époque, le mouvement ouvrier avait une force réelle. Il y avait de vrais quartiers ouvriers à côté des usines. Les organisations syndicales y étaient présentes à tous les niveaux de l'organisation sociale. Le mouvement ouvrier était uni – la scission entre les partis social-démocrate et communiste n'aura lieu qu'en décembre 1920.

Un mouvement d'une telle ampleur ne s'est jusqu'à présent pas répété dans l'histoire suisse. Une grève générale a secoué Bâle et Zurich en 1919, mais elle n'a pas eu la même intensité. Les grandes crises

d'après-guerre (1920-1923) et celle des années 1930, avec l'explosion du chômage, ont favorisé un climat réactionnaire et rendu les mobilisations plus difficiles.

Malgré son caractère limité dans le temps, la grève générale a été une énorme démonstration de force des travailleurs. Elle a eu un effet durable: sa menace a continué à planer sur la bourgeoisie suisse, qui l'évoque souvent au cours de la Seconde Guerre mondiale. Sa crainte d'une nouvelle grève générale a été l'une des principales motivations de la bourgeoisie suisse à chercher des compromis avec le mouvement ouvrier. Dès les années 1920 les syndicalistes ont été plus fortement intégrés dans des commissions extraparlémentaires; vers la Seconde Guerre mondiale, on assiste à l'émergence d'un système stable de conventions collectives entre syndicats et patronat; et en 1943, le PSS sera intégré au Conseil fédéral.

Interview Guy Zurkinden, parue dans « Services publics » (SSP), 13.10.2017

Il y a 100 ans, la grève générale. Colloque de l'Union syndicale suisse. Hôtel National, Berne, 15 novembre, de 9 h à 17 h. Inscription: www.grevegenerale.ch



Les cheminots ont bloqué les voies comme ici à Granges (SO).

PRÉVOYANCE VIEILLESSE

L'USS fixe ses priorités après PV 2020

L'échec de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 est une chance ratée, a rappelé le président de l'Union syndicale suisse (USS) Paul Rechsteiner à Berne devant les quelque 100 délégué-e-s. L'opposition de certaines sections syndicales romandes a contribué à ce naufrage, alors même que l'USS avait démocratiquement décidé de soutenir le projet. «Cela ne doit pas se répéter», a-t-il lancé. Frustration et colère ont dominé les interventions de nombre de délégué-e-s à la tribune. (...) Aldo Ferrari, vice-président d'Unia, a qualifié le non du 24 septembre dernier de «victoire à la Pyrrhus». «Une minorité non démocratique a mené une campagne arrogante et ignorante», a déploré Wolf Zimmermann pour la commission des retraités de l'USS.

Pas de retraite des femmes à 65 ans

La gauche syndicale ne s'en est pas laissé conter. «Nous assumons le référendum», a

répondu Manuela Cattani présidente de la Communauté genevoise d'action syndicale. Il a débouché sur «la victoire des femmes». D'autres intervenants romands ont appelé l'USS à l'auto-critique notamment vis-à-vis des travailleuses. La votation a au moins eu un effet salutaire, selon plusieurs Romands, puisque le papier d'orientation de l'USS, adopté vendredi à l'unanimité, refuse catégoriquement un relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. L'objectif de la PV 2020 est désormais qualifié «d'inopportun». Les femmes gagnent toujours moins que les hommes, ce qui justifie un âge de la retraite à 64 ans. L'USS rédigera en vue du Congrès 2018 une analyse sur les revenus des personnes qui approchent de l'âge de la retraite et accordera une importance particulière aux femmes, a annoncé Doris Bianchi. Le train de mesures adopté veut également garantir le

financement de l'AVS et soutient le relèvement des cotisations. Il prévoit aussi d'augmenter les prestations et veut que les rentes soient enfin indexées en fonction de la hausse des coûts de la santé. Dans le 2e pilier, l'USS veut lutter contre les profits que les caisses de pensions génèrent sur le dos des rentiers. Elle veut des limitations strictes en particulier pour les sociétés d'assurance-vie. En outre, elle réclame une transparence totale en matière de coûts administratifs. Enfin, les syndicats veulent lutter pour mieux protéger les groupes vulnérables que sont les femmes et les chômeurs âgés. Ces mesures sont nécessaires, a souligné Paul Rechsteiner, car le statu quo n'est pas viable. L'AVS dépense plus qu'elle n'encaisse, les rentes du 2e pilier nécessiteront des cotisations plus élevées et les femmes font toujours les frais d'une inégalité flagrante dans la prévoyance professionnelle.

Ces revendications «offensives» vont faire l'objet de propositions concrètes. «L'USS refusera de toutes ses forces un démantèlement social et n'hésitera pas à saisir le référendum en cas de nécessité», a averti Rechsteiner qui considère la dissidence comme faisant partie du passé.

Pas avant 2019

L'USS n'attend pas de nouvelle réforme avant 2019. (...) Lors de leur assemblée, les délégués ont également décidé de faire pression pour des mesures plus efficaces en matière d'égalité salariales lors du débat au Parlement. Ils souhaitent notamment que les autorités de contrôle puissent prendre des sanctions contre les entreprises qui ne jouent pas le jeu. Les syndicats vont aussi combattre de toutes leurs forces l'initiative No Billag. Il en va de la démocratie et de la cohésion nationale. Le peuple doit voter le 4 mars. **ats**

EN VITESSE

Révolution russe: conférence-débat à Lausanne

Le jeudi 16 novembre, la Révolution russe sera au cœur d'une soirée mise sur pied par l'Union syndicale vaudoise et l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier.

CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE



Lors de cette soirée qui se tiendra à Pôle Sud dès 18h30 (av. J.-J. Mercier 3), l'historien Eric Aunoble évoquera le rôle du mouvement ouvrier dans la Révolution russe. S'en suivra la projection de «La Peste Rouge», un film suisse de propagande anticommuniste. La révolution d'Octobre suscite toujours autant d'inquiétude, aujourd'hui comme hier et certains milieux estiment qu'il n'y a rien à commémorer. Qu'en est-il exactement ? **comm**

Drame ferroviaire de Granges-Marnand

Les CFF ont leur part de responsabilité dans ce drame

Le procès du conducteur de train à l'origine d'une collision ferroviaire en 2013 à Granges-Marnand s'est conclu le 31 octobre par sa condamnation à 90 jours-amende avec sursis. Le SEV estime que le mécanicien n'aurait pas dû être seul sur le banc des accusés. En raison de mesures d'économie et des lacunes sécuritaires, le management des CFF a sa part dans ce drame.



Des instructions claires et une formation au déclenchement d'urgence auraient pu prévenir le drame.

Bien que la Cour estime que la culpabilité du conducteur était «contrastée», elle l'a reconnu coupable d'homicide par négligence. Lors de la lecture du jugement, le président a estimé que des éléments sont à sa décharge. Parmi ceux-ci: un horaire de service qui n'indiquait plus de croisement, le double contrôle qui avait été supprimé ou encore le stress que subissent les mécaniciens. S'agissant de l'accusation de lésions corporelles, elle a été retirée pour des raisons juridiques. Le 29 juillet 2013, un mécanicien CFF expérimenté redémarrait son train régional au départ de la gare de Granges-Marnand (VD) alors que le signal lumineux était rouge. La collision frontale avec un RegioExpress devenait inévitable, malgré les freinages d'urgence, provoquant la mort du jeune conducteur du train et 26 blessés, dont six graves. Durant le procès, l'accusé était seul sur le banc des accusés, le parquet ayant exclu une responsabilité pénale de l'ex-régie. S'il va de soi que le mécanicien porte une responsabilité dans ce drame, le SEV considère que les CFF portent leur part

de responsabilité. Divers éléments, dont certains restés dans l'ombre, montrent que les mesures d'économie de l'ex-régie ont rendu possible cette catastrophe.

«Trapézistes sans filet»

Durant son audition le 24 octobre, le mécanicien de locs a fustigé les «démantèlements» opérés par son employeur en matière de sécurité depuis le début des années 2000. Alors que par le passé, trois hommes jouaient un rôle dans le démarrage du train, les CFF ont progressivement supprimé les contrôleurs et retiré la tâche de donner l'ordre de départ au chef de gare. Le SEV dénonce aussi depuis longtemps cette «déshumanisation des trains et des gares». Si cette politique permet aux CFF d'économiser, cela surcharge le mécanicien qui fait ainsi seul le travail des trois hommes. Tout en devant gérer le stress induit par l'explosion du trafic ferroviaire, les dangers dus à la routine et les horaires toujours plus serrés. Supprimer le double, voire le triple contrôle, c'est supprimer tout ce qui protégeait les mécaniciens. «On en a fait des trapézistes sans filet» tonne Jean-Pierre Etique, responsable

du dossier au SEV. Pour des raisons d'économie, les CFF ont joué avec la sécurité. Après le drame, ils ont du reste réintroduit le double contrôle dans plusieurs gares dont Granges-Marnand. Par ailleurs, les informations lacunaires transmises aux mécanos ne leur permettent plus, comme avant, d'anticiper les croisements de convois au moment de prendre leur service.

Sérieuses lacunes sécuritaires

Durant son audition, le prévenu avait également souligné les sérieuses lacunes sécuritaires au moment du drame. Que les CFF aient voulu uniformiser leurs pratiques peut se comprendre mais, si la philosophie avait changé, le suivi technologique n'a pas été à la hauteur, pour des raisons qui les regardent. Pour les gares particulièrement vétustes comme celle de Granges-Marnand, le principe de précaution aurait dû prévaloir. Située sur une ligne secondaire, la gare n'était pas équipée d'un système de contrôle de la marge des trains (ZUB). Si elle l'avait été, une alarme se serait immédiatement déclenchée au moment du redémarrage de la locomotive. Ce ne sera le cas qu'en avril 2014. La première

Ce drame aurait pu être évité

Ce qui est terrible dans cette affaire, c'est qu'en fait, il aurait eu la possibilité de couper la ligne, mais le chef de circulation ne pouvait pas le savoir. Pour lui, «les touches de déclenchement» étaient «désactivées». En cause, selon le SESA, le «processus en vigueur qui occulte totalement la possibilité de déclencher la ligne de contact». Il n'avait dès lors que deux options qui, prenant trop de temps, n'auraient pu empêcher l'accident. Comme indique le SESA dans son rapport, lors de contrôles effectués après l'accident en août, il s'est avéré que «les touches étaient encore actives». Il est apparu «un manque de systématique dans la procédure de déclenchement d'urgence des lignes de contact» et «un manque d'information entre les services» concernés. En résumé, avec des instructions claires et une formation adéquate données par l'employeur sur le déclenchement d'urgence, ce drame aurait pu être évité. Preuve en est qu'une nouvelle procédure a pu empêcher une nouvelle collision le 16 septembre 2013, au même endroit et dans les mêmes circonstances. Le chef de circulation avait alors pu procéder au déclenchement d'urgence évitant ainsi une autre catastrophe. «Risque potentiel élevé d'accident», «déficit de sécurité», «manque d'information»: ces mots rythment le rapport final du SESA. Dire que les CFF n'ont aucune responsabilité dans le drame de juillet 2013 semble donc un peu rapide. S'il fallait tirer une leçon de ces terribles événements, c'est que la sécurité et la vie des mécaniciens et des passagers doivent figurer en première place des priorités de l'ex-régie et que des économies ne doivent jamais aller jusqu'à les mettre en danger.

Yves Sancey

■ commission centrale LPV

La concession du trafic grandes lignes au centre des préoccupations

La séance s'est déroulée sous le signe de la nouvelle concession pour le trafic grandes lignes, resp. la concession commune SOB-CFF. Pour le traitement de ce thème, trois collègues de Suisse orientale nous ont rejoints: le président de la VPT SOB Bruno Gamper, le responsable du personnel des locs de la VPT SOB Raphael Eggenberger et Felix Birchler du secrétariat régional de St-Gall. Le but était de faire un premier échange et trouver des perspectives. En l'état actuel des choses il n'y a pas lieu d'agir ou de prendre des décisions immédiates. Il faut d'abord attendre de voir comment la situation va évoluer. L'objectif principal est clairement de

conclure une CCT cadre pour le trafic voyageurs grandes lignes, et d'éviter que la concurrence ne se fasse sur le dos du personnel. En outre, la commission centrale LPV a décidé d'intervenir fermement auprès de l'entreprise concernant l'obtention des connaissances liées aux tronçons et les déviations. Concernant l'introduction de SOPRE pour le personnel des locs CFF P au 1er novembre, on a décidé en accord avec la Co-Pe LP surface d'attendre d'abord cette échéance et selon l'évolution, de demander ensuite à la direction ZF de pouvoir faire une évaluation commune de la situation et d'effectuer les corrections né-

cessaires. A CFF Cargo International, il y a toujours des atteintes portées contre les BAR, les accords et le manuel de planification. La réponse de la direction suite à la réclamation du responsable de ressort Cargo était cousue de fil blanc. La suite à donner sera définie avec le SEV et les prochaines étapes seront fixées. Au BLS, on a signé un accord sur les formations et formations continues obligatoires. 5 collègues ont entamé une procédure judiciaire sur le thème des cours de langue et de la formation continue durant les loisirs, une procédure d'arbitrage est en cours.

Marcel Maurer/MV

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines

ISSN 1662-8462

Tirage: 10 404 ex. (total 42 010 ex.), certifié REMP au 24.10.2016

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Peter Anliker, Pascal Fiscalini, Markus Fischer, Françoise Gehring, Jörg Matter, Anita Merz, Patrizia Pellandini, Yves Sancey, Karin Taglang

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

Annonces: Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrüti 44, 8712 Stäfa; téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00; kontakt@fachmedien.ch, www.fachmedien.ch

Pré-presses: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau; www.mittellandzeitungsdruck.ch

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 23 novembre 2017

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 16 novembre à 10h. Pour les annonces, le délai est fixé au 14 novembre à 10h

Journée VPT

Un regain de solidarité

Quelque 200 participants, réunis le 4 novembre à Clarens, ont dialogué sur le thème de la digitalisation dans les transports publics.

«Le gouvernement vaudois a réitéré dans son programme de législature 2018 – 2022 son attachement au partenariat social et au respect des normes salariales légales.» Nuria Gorrite, présidente du gouvernement vaudois, n'a pas manqué lors de son allocution de souligner sa foi dans les transports publics «l'un des principaux piliers de notre cohérence nationale». Laurent Wehrli, syndic de Montreux et conseiller national, a rappelé le rôle majeur joué par les



Retrouvailles conviviales dans le hall de la salle du Pierrier à Clarens. Mais pour le président du jour Daniel Monod, c'est désormais l'heure de lancer l'assemblée.

transports publics dans le développement de la Riviera vaudoise, surtout au niveau du tourisme. Même son de cloche du côté du directeur du MOB-

Goldenpass Georges Oberson: «Notre clientèle est constituée par 85% de touristes et 15% de pendulaires. Dans nos projets de développement, l'ac-

compagnement humain de notre clientèle revêt une place importante. Le MOB-Golden-Pass est fier de pouvoir compter sur la collaboration indispensable de quelque 400 collaborateurs issus de 19 nationalités.»

Pour des raisons de santé le président du SEV Giorgio Tuti n'a pas pu répondre présent. Le débat qui devait l'opposer au conseiller national Philippe Nantermod sur la digitalisation dans les transports publics a été annulé et remplacé par une discussion sur ce même thème. Discussion fort intéressante animée par le secrétaire syndical Christian Fankhauser et le responsable de la communication SEV Vivian Bologna. Les intervenants ont fait ressortir la nécessité de rester so-

lidaires au sein d'un monde du travail de plus en plus digitalisé. Le mot de conclusion est revenu au facétieux président du jour Daniel Monod: «Nous tous ! Plutôt que bluetooth!».

Alberto Cherubini

Sur le thème : «La pause syndicale», du 7.11. sur : www.django.fm/

EN 2018?

Succès 2017!

Pour fêter ses 110 ans, la section MOB a tenu mordicus à mettre sur pied la Journée VPT. Organisation parfaite! Félicitations! En 2018, C'est la section MBC qui reçoit. Le 3 novembre à Cossonay.

NUMÉRISATION: LES RÉACTIONS DES MEMBRES



André Monnier, tl : «A Lausanne, le M2 roule sans conducteur. Le SEV n'aurait-il pas dû combattre cette automatisation qui a fait perdre des emplois?» Réponse de Christian Fankhauser: «Le M2, bien qu'ayant une exploitation automatisée, est

devenu la colonne vertébrale des transports publics lausannois. Aujourd'hui il y a davantage de personnel aux tl qu'avant la mise en service du M2.»

Patrick Clot, CGN : « Dans les gares, les employés des CFF doivent inciter les clients à utiliser les distributeurs de billets. Plus il y aura de monde qui fera son billet sur les distributeurs automatiques, moins il y aura d'employés derrière les guichets. On pousse nos collègues des CFF à scier la branche sur laquelle ils sont assis ! »



Yves Lebet, transN : « Quelle est la position du SEV au sujet des bus postaux sans chauffeur ? » Christian Fankhauser: « Ces bus sont en phase de test. Ils n'ont pas de chauffeur, mais il y a un accompagnant. Pour l'heure l'OFT n'autorise pas les transports publics à rouler sans personnel à bord. Des minibus sans conducteur ça pourrait être une solution pour des trajets très courts. »

Jean-Claude Cochard, MOB : « Un poste de travail

en moins c'est un syndicaliste potentiel en moins. La digitalisation prend de l'ampleur parce que pour les patrons, moins il y a de travailleurs, moins il y a de risques de grèves ! »



Jean-Pierre Waldvogel, LEB : « On parle de plus en plus d'impôts ou de taxes sur les robots. On devrait songer à instaurer une cotisation syndicale pour ces robots puisqu'on les substitue aux travailleurs ! »

Michelle Menth-Gut, MBC : « Les nouvelles technologies nous poussent à travailler de manière plus individualiste. Cela crée plus facilement des tensions entre collègues dès qu'il faut résoudre un problème. Je vis mal ces distances qui s'installent entre nous. »



Carmelo Scuderi, tl : « Nous n'avons pas d'autre choix que d'accompagner le changement que nous impose la société 4.0. A l'avenir nous devons peut-être défendre avant tout le droit d'exister plutôt que de défendre le droit au travail. Dans ce sens, un jour ou l'autre, la question du revenu de base inconditionnel referra forcément surface. »

Jean-Pierre Seydoux, tpg : « Ce monde du travail de plus en plus digitalisé me rend pessimiste. Demain les



gens seront de moins en moins capables d'utiliser leurs mains. Tout se fait au nom du dieu argent. Ne reste au syndicat que le rôle de pompier. »

Andrew Ringoir, MBC : « Ce que je crains le plus avec la digitalisation du monde du travail, c'est la surinformation, voire la manipulation. Au travers d'algorithmes, sur nos tablettes professionnelles on peut nous inciter à consommer tel ou tel produit. Notre propre employeur pourrait être tenté d'autoriser ces publicités grâce à des contreparties financières. »

David Bertolini, TMR : « Nous n'avons pas d'autre choix que d'accompagner et maîtriser les nouvelles technologies. Les jeunes grandissent dans ce monde hyperconnecté. Pour maîtriser la digitalisation et ne pas perdre nos droits, nous avons intérêt à être davantage solidaires ! »



Philippe Gut, MBC : « Les cheminots ont été contents de passer de l'ère du charbon à celle de l'électricité. Aujourd'hui le passage à la société digitalisée est peut-être plus complexe. Nous devons nous faire confiance Nous devons apprendre à vivre avec les robots. »

Textes et photos AC



Sous-fédération AS

Un retour dans le lieu d'origine

Le mardi 24 octobre, les délégués AS se sont retrouvés à l'hôtel Arte à Olten où fut fondée la sous-fédération. Les thèmes principaux étaient les élections pour la période administrative 2018 - 2020 et les négociations pour la CCT CFF / CFF Cargo.

Lors de cette assemblée des délégués, quelques décisions ont été prises. En tête de liste se trouvait la proposition de modifier le règlement de gestion AS. Il a également été proposé de supprimer la commission centrale (CoCentr) et de garder seulement la vice-présidence. Le deuxième vice-président en fonction Vanni Nembrini avait déjà communiqué au préalable qu'il allait renoncer à

sa fonction, compte tenu de ces changements; en tant que président de la section Ticino, il reste naturellement membre du comité central. Les délégués ont accepté la proposition de modifier le règlement de gestion. Le budget 2018 a également été accepté. Le président central d'AS, Peter Käppler, a ensuite commenté la votation avortée sur la prévoyance vieillesse 2020. «A l'avenir, nous allons devoir être constamment sur la défensive pour éviter d'autres dégradations», a-t-il fait remarquer. Manuel Avallone, vice-président du SEV, avait été invité pour l'après-midi. Il a évoqué les négociations en cours pour la CCT CFF / CFF Cargo et les divers points forts (voir pages 2 et 3). Pour conclure, Manuel Avallone a interpellé les participants: «Regardez autour de vous et essayez de motiver vos collègues à s'affilier au SEV, car tous ensemble nous sommes forts!».

kt



Les délégué-e-s ont pris plusieurs décisions.

PERSONNES ET MANDATS

Elections et prises de congé

Les délégué-e-s AS-ont élu:

- **Peter Käppler**, président central
- **Patrick Bellon**, vice-président
- **Werner Amrein**, secrétaire central
- **Petra Hegi** et **Mirco Stebler**, responsables de la communication
- **Alois Bucher**, caissier
- **Andrea Pace**, responsable du recrutement
- **Alina Bruder** et **Gian Venetz**, représentants jeunesse
- **Rolf Feier**, président assemblée des délégué-e-s
- **Jean-Pierre Isabella**, vice-président AD
- **Matthias Schmid**, **Verena Gämperli**, **Jean-Marc Mollard** et **Jean-Pierre Isabella** (remplaçant), membres de la Commission

de gestion.

- **Patrick Bellon** et **Manfred Schaffner** (remplaçant), membres du comité SEV
- **Alain Uldry**, **Olivier Perroyd**, **Daniel Joray**, **Marco Huber**, **Richard Comte** (remplaçant), **Erwin Trachsel** (remplaçant) et **Philippe Perrenoud** (remplaçant), délégué-e-s CCT

Les personnes suivantes ont remis leur mandat: **Ruth Schweizer**, vice-présidente de l'AD, **Vanni Nembrini**, vice-président central AS et **Thomas Iten**, ancien président de la section AS Ost. Le président central Peter Käppler les a remerciés pour leur engagement et leur a remis un petit cadeau d'adieu.

Recruter en vaut la peine!

Jusqu'à 200 fr. par adhésion!

Le comité du SEV a décidé de récompenser les efforts de recrutement jusqu'à la fin de cette année!

Pour chaque nouveau membre, tu recevras

- **100 fr. de bons Reka du SEV** valables dans les maisons de vacances REKA, p.ex. Brenscino → NOUVEAU
- **Et 50 fr. en cash** pour les membres des sous-fédérations VPT, AS, LPV et ZPV → NOUVEAU
- Et les 50 fr. en cash du SEV (la prime habituelle)

Mais ce n'est pas tout! Si tu organises des rencontres avec des non-membres, tu recevras

- **100 fr. de bons Reka.** Une information à la ou au secrétaire syndical-SEV responsable de la section suffit.

Chacune et chacun peut recruter. Lance-toi et demande à tes collègues s'ils veulent également nous rejoindre pour améliorer nos conditions de travail.



Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

Branche P

Un remède contre le stress

Dans le monde du travail, le stress est omniprésent. Que dire du stress et comment s'en prévenir: voici les thèmes qui ont fait l'objet de la journée du personnel de la branche Voyageurs.

Dans la théorie: pour quelle raison une situation de stress apparaît-elle et quels en sont les impacts? Et dans la pratique: comment le prévoir et s'en prévenir? Des exposés et des discussions de groupe ont abordé ces deux pôles. Malheureusement, la participation à l'assemblée de la branche P de la sous-fédération AS à Orléans, pourtant placée sous ce thème d'actualité, a été moyenne. Le sujet du jour était «Comment gérer le stress et les craintes liés aux changements professionnels».

Le stress est nocif

Comme entrée théorique, la psychologue du travail Astrid Mehr a présenté un exposé sur «Une motivation intacte et réduire le stress - approches personnelles». Selon elle, le stress en lui-même est une réaction saine face à un grand nombre d'agressions en tout genre. Toutefois, si le fardeau que représente le stress s'impose sur une longue période et que les phases de détente et de régénération sont trop courtes, cela rend malade. On sait que des exigences de plus en plus élevées, également sur la place de travail, et de nombreux changements peuvent être la cause de symptômes physiques concrets tels qu'une pression sanguine trop élevée, des tensions musculaires, des problèmes de digestion, des affections de la peau, etc. Les performances physiques et mentales diminuent; un état de tristesse et de désintérêt s'installe. En plus, des conflits et des difficultés peuvent survenir avec les collègues de travail.

Quels sont les déclencheurs de stress

Comprendre le problème, c'est une chose. Le solutionner, c'est une autre histoire. Après la première partie théorique, nous sommes passés à la pratique: les participants se sont répartis sur deux groupes pour évoquer les situations de stress qu'ils connaissent et comment ils tentent d'y faire face. Echanger ses expériences s'est révélé bénéfique, bien que celles-ci soient très différentes selon l'environnement de travail (par ex. bureau, guichet) et selon le chef ou le team. En parler permet aux gens de mieux savoir dépister les signes avant-coureurs de stress ou les facteurs déclencheurs. Rien de tel que les conseils avisés de collègues qui ont déjà vécu de telles expériences.

Respecter la Loi

L'après-midi a débuté par une nouvelle partie théorique; Christine Michel, responsable au sein du syndicat Unia pour la santé et la sécurité au travail, a présenté un exposé sur le thème des «Risques psychosociaux sur le lieu de travail».

Sous ce titre un peu pompeux se cache le fait bien connu que le travail peut nous rendre malade. En fait, comme stipulé dans la Loi sur le travail, les employeurs ont l'obligation de faire tout leur possible pour protéger la santé physique et psychique de leurs employés: cela comprend des mesures en matière d'ergonomie, d'hygiène, de protection contre les agressions physiques, chimiques et biologiques, pour éviter les contraintes unilatérales ou excessives et garantir une organisation optimale du travail. Le personnel dispose d'un droit de co-discussion en matière de protection de la santé, organisation du temps de travail, horaire et dispositions pour le travail de nuit. Concrètement, dans la vie quotidienne, cela se passe comment?

Conditions défavorables

Les facteurs de risque varient énormément: si l'on parle de l'organisation du travail, il s'agit parfois d'un manque d'informations ou de temps, de tâches pas bien définies. Au plan social, cela peut émaner de clients pénibles ou du comportement des supérieurs. La

monotonie, le surmenage ou des tensions émotionnelles considérables sont aussi des facteurs de risque. Il en va de même pour des bruits perturbants, une lumière ou des conditions climatiques inappropriées, une place de travail mal organisée. Il arrive souvent que la Loi ne soit pas respectée.

Faut-il s'attendre à d'autres détériorations?

Au lieu de remédier à la situation et d'optimiser l'organisation du travail et des postes de travail, les employeurs et leurs représentants au parlement garantissent une nouvelle dégradation. On assiste à un phénomène de dérogation au devoir de noter le temps de travail pour un nombre croissant de personnes, ainsi qu'à une suppression du repos nocturne, dominical, du droit à des pauses et de la limitation du temps de travail hebdomadaire. Le surmenage s'installe et les cas de burnout sont inévitables.

Les employés, soutenus par leur syndicat, ont là une tâche importante: ce sont eux qui sont les mieux placés pour signaler les manquements con-

cernant leur place de travail. Les employés doivent absolument communiquer leurs revendications pour améliorer leurs conditions de travail s'ils estiment qu'elles ont un effet nocif sur leur santé. Lors d'un workshop, la possibilité leur a été donnée de s'exprimer sur les possibilités d'optimisation.

Dans la vie de tous les jours

«Le stress peut rendre malade», c'est un fait dont les participants à cette journée ont pris conscience. Mais ne rien faire peut aussi conduire à la maladie. Se lamenter sur les conditions préjudiciables à la santé ne servent à rien, ni les bons conseils. Les exemples personnels tirés de la vie de tous les jours ont bien plus d'impact, de même que l'évocation de situations précises qui ont provoqué un stress: p. ex. si l'imprimante ne fonctionne pas, la file d'attente est de plus en plus longue, les clients appellent au guichet. Ces constatations permettent de formuler des demandes précises. Les mesures peuvent être simples. Il est primordial qu'elles soient adaptées à chaque situation.

pan



Bruit, flux incessant d'info, travail continuellement interrompu, etc.: certains environnements de bureau ne font pas du bien.

Jeunesse

Samedi 2 décembre ■ **Grottes du Muotathal**

9h
Hölloch

En ce mois de décembre, pour terminer nos activités nous allons atteindre le point le plus bas, mais que cela ne vous effraie pas: la grotte que nous visiterons vous procurera des frissons de plaisir! Nous irons nous protéger de la neige et du froid dans un des plus grands systèmes souterrains au monde, les grottes du Hölloch dans la région du Muotathal, en Suisse centrale. Avec une longueur de plus de 200 kilomètres, elles nous donneront un aperçu étonnant des entrailles de nos montagnes. Avec des guides expérimentés nous explorerons pendant 2 ou 3 heures le système de grottes avant de retrouver la lumière du jour dans le Muotathal. Cette région est très connue pour ses habitants qui sont des as des prévisions météorologiques, pourtant nous ne nous préoccupons pas de la météo en fin de journée, mais bien plutôt de régaler nos estomacs en appréciant une succulente raclette!

Décès

Bertholet René, conducteur, Renens VD; décédé dans sa 94e année. VPT TL.

Carrel Charles, Bulle; décédé dans sa 90e année. VPT tpf Rail.

Collomb Janine, veuve de Armand, Yverdon-les-Bains; décédée dans sa 88e année. PV Vaud.

Fontaine Lucia, veuve de Henri, Genève; décédée dans sa 93e année. PV Genève.

Fontannaz Daniel, mécanicien-électricien, Bettens; décédé dans sa 49e année. VPT Lausanne-Echallens-Bercher.

Gargale Pierre, nettoyeur, Neuvecelle; décédé dans sa 53e année. VPT MOB.

Helper Marie-Thérèse, secrétaire d'exploitation, Lausanne; décédée dans sa 66e année. PV Vaud.

Kloug Josette, veuve de Louis, Renens VD; décédée dans sa 74e année. PV Vaud.

Mégroz Georges, chef de gr pens, Renens VD; décédé dans sa 98e année. PV Vaud.

Mottet Lucette, veuve de Roland, Renens VD; décédée dans sa 84e année. PV Vaud.

Roux Albert, Gareur de tr pens, Bex; décédé dans sa 95e année. PV Vaud.

Siegenthaler Jean-Pierre, employé, Bâle; décédé dans sa 64e année. AS Mitte.

Tavel Gilbert, chef de district, Neuchâtel; décédé dans sa 86e année. PV Neuchâtel.

Weber Jeanne, veuve de Roger, Yvonand; décédée dans sa 91e année. PV Vaud.

Willen Agnes, veuve de Ernest, St-Imier; décédée dans sa 84e année. PV Neuchâtel.

Sections

Mardi 14 novembre ■ **VPT Lac Léman**
Assemblée d'automne

16h15h
Chantier naval
Ouchy
«Simplon»

Chères et chers membres, la section VPT-Lac Léman vous convie à son assemblée générale ordinaire d'automne.

En se réjouissant de vous y rencontrer nombreux, le comité vous adresse ses meilleures salutations.

Le comité VPT Lac Léman

Samedi 18 novembre ■ **BAU Arc lémanique**
Assemblée d'automne

10h15

10h15
Restaurant
Galicia, Genève

Mercredi 22 novembre ■ **Genève Cointrin**
De 11h à 14h30

Le SEV arrive à l'aéroport. Séance de rencontre et d'échange. de 11h à 14h30 au Fly Away, T2. Café et petite restauration sur place.

Samedi 25 novembre ■ **BAU Arc jurassien**

14h45
Croisée
des Loisirs, rue
Emil-Boéchet 87
Delémont

Cher membre, nous avons le plaisir de t'inviter à notre assemblée générale (AG). Une assiette chaude suivra l'AG pour te remercier de ta présence. Merci de t'annoncer d'ici le 18 novembre 2017 auprès du secrétaire: daniel.hauri66@bluewin.ch ou au 079 429 21 62. Au plaisir de te rencontrer à cette assemblée, nous te présentons cher membre, nos salutations les meilleures

Le comité

Lundi 27 novembre ■ **TPF urbain**
Assemblée d'automne

19h

Assemblée générale d'automne VPT TPF réseau urbain 19h Dépôt de Chandolan Fribourg

Pensionnés

Mardi 28 novembre ■ **PV Fribourg**
100 ans

L'invitation et le bulletin de versement ont été envoyés aux membres. Les inscriptions seront effectives à la réception du paiement. Délai: 10 novembre.

Les agendas seront distribués le 28 novembre en fin de journée.

Jacques Zulauff

Jeudi 7 décembre ■ **PV Jura**
Rencontre Saint-Nicolas

11h45
Café du Jura
Bassecour

Le comité se fait un plaisir de vous inviter à notre traditionnelle fête de la Saint-Nicolas. Le repas de midi est offert par la caisse de section (boissons à votre charge).

Animation par la chorale des retraités et musicale.

Nouvelle formule de tombola.

Ce n'est pas nécessaire d'apporter un lot. Nous avons intégré le dessert dans le menu. Par contre, quelques cakes sont les bienvenus pour accompagner le café durant l'après-midi. Veuillez svp vous inscrire jusqu'au samedi 2 décembre 2017 auprès du président P. Ackermann tél. 032 422.48.35 ou Courriel: pack@bluewin.ch.

Avec les amicales salutations du comité

Jeudi 7 décembre ■ **PV Valais**
Fête de Noël

11h30
Salle Communale
Martigny
Rue des Petits-
Epineys

Ouverture de la caisse dès 11h30. Pour la modique somme de 30. fr. par personne, le comité vous propose l'apéro, le repas, le café, un demi-litre de vin pour 2 personnes, l'eau minérale, ainsi que quelques moments de convivialité et d'amitié. Comme toujours, nos compagnes et compagnons sont les bienvenus. Après le repas nous procéderons à la remise des insignes pour 25 et 40 ans de sociétariat au SEV et des diplômes d'honneur aux jubilaires pour 40, 50 et 60 ans de fidélité au SEV. Chaque membre concerné a été invité personnellement. Cette remise sera suivie de notre traditionnelle tombola. Le comité espère une belle participation.

Inscription : auprès de Gilbert Conus, Rue du Catoigne 3, 1890 St-Maurice jusqu'au 30 novembre au plus tard, au moyen du talon d'inscription qui vous a été envoyé au mois de mars dernier ou par téléphone au numéro 024 485 15 73 / par e-mail gconus@bluewin.ch.

Le comité de section PV Valais

Mercredi 6 décembre ■ **PV Vaud**
Noël de la section

14h
Lausanne, Salle
du Cazard, Pl. du
Marché, à 5' du
M2, station Rip-
onne-Béjart

Chères et chers collègues, nous avons le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle fête de Noël de la section. Comme de tradition, les Cuivres du Talent ouvriront les festivités. Après quoi, nous aurons le plaisir de remettre l'insigne aux membres ayant 40 ans d'appartenance au SEV et d'honorer tous les jubilaires 2017, pour 50, 60 et 70 ans de sociétariat. Pour clôturer notre 100e anniversaire, nous vous projeterons les photos réalisées par notre collègue Gérard Fivat, lors de cette belle journée.

Comme toujours, notre collègue Pierre-Alain Combremont nous apportera son message de Noël, avant que la chorale Poivre et Sel, forte de plus de 50 membres, nous réjouisse les oreilles aux sons et aux rythmes des chants tirés de leur répertoire. Pour vos papilles, friandises et boissons vous tendront les bras.

Votre compagne où compagnon est invité cordialement à ces retrouvailles, auxquelles, nous nous réjouissons de vous voir nombreux. A toutes celles et ceux qui ne pourraient être présents le 6 décembre, nous souhaitons d'ores et déjà, une bonne fin d'année et, à vous et vos familles, tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2018.

Le comité

■ PV Valais

100 ans et toujours pleine d'entrain

Déjà centenaire mais encore bien vivante: la PV Valais a fêté son anniversaire à la mi-octobre dans la halle du Simplon à Brigue avec plus de 300 membres et invités. Au moment de la fondation de notre section puis tout au long de ces nombreuses années, nos membres ont fait preuve de ténacité, de stabilité et de persévérance. Ce n'est pas donné à n'importe quelle organisation de pouvoir surmonter tous les obstacles durant 100 années.

■ Rêve d'enfant d'un Conseiller fédéral

Les anciens cheminots et cheminotes ont accueilli avec plaisir les nombreux invités, parmi eux le **Conseiller fédéral Alain Berset**. Ce dernier nous a confié qu'étant enfant, il avait un rêve que beaucoup d'enfants ont: il voulait devenir mécanicien de locomotives et avec son grand-père, ils allaient voir les trains. Il se rappelle bien les travailleurs occupés à atteler les wagons marchandises, et également les bruits dans la gare de triage. Son rêve ne s'est pas réalisé. Il est toutefois conscient de l'importance et de l'engagement des organisations syndicales comme la PV.

Les syndicats ont lutté et obtenu beaucoup pour les travailleurs. Et l'engagement pour le progrès social doit continuer.

Le président du comité d'organisation **Rudolf Luggen** a relaté l'histoire de la section PV Valais. Elle a été fondée durant la Première guerre mondiale, le 7 octobre 1917 alors que la situation des travailleurs était extrêmement difficile, ce qui déboucha sur la grève générale de 1918.

Le Conseil fédéral envoya des troupes pour contrôler les grévistes. En conséquence, à Genève des soldats valaisans ont dû se mesurer à des compatriotes en grève; pères et fils ont dû s'affronter.

■ Soucis actuels

Les fondateurs de la section avaient à l'époque un grand courage et une âme de pionniers, a reconnu la **Conseillère d'Etat valaisanne Esther Waeber-Kalbermatten**.

«Aujourd'hui, si cheminots et pensionnés sont inquiets, c'est à cause du démantèlement des postes de travail dans la région du Haut-Valais et de la décision du Conseil fédéral de renoncer à l'extension des deux voies sur toute la longueur du tunnel de base du Lötschberg.» Elle comprend bien ces craintes et les partage aussi.

Le président central de la PV **Roland Schwager** a souligné l'importance de



Le président du comité d'organisation **Rudolf Luggen** remercie le **Conseiller fédéral Alain Berset** pour son discours.

la pérennité de la PV. «Il y a encore beaucoup à faire pour que les personnes avec des revenus modestes puissent aussi goûter aux fruits du succès économique.» La bataille pour plus d'équité continue. On se représente parfois les pensionnés comme des êtres à la charge de la société. «Pourtant les cheminots ont payé leurs cotisations à l'AVS et à la caisse de pensions durant plus de 40 ans. Mais les postes de travail qui ont disparu suite aux rationalisations signifient moins de cotisations dans les caisses de pensions. Voici la raison de cette triste situation!»

Lionel le magicien a assuré l'animation de notre fête très réussie, et le groupe Esperanza a ajouté une touche musicale. Cet anniversaire fut aussi l'occasion de raviver d'anciennes relations entre camarades et de faire quelques projets pour l'avenir.

Rudolf Luggen;

Vous trouverez un rapport plus complet sur notre site internet: www.sev-pv.ch/wallis-valais

PV VALAIS

La section compte actuellement 602 membres: 211 femmes et 391 hommes. 273 d'entre eux vivent en Haut-Valais et 316 en Bas-Valais, tandis que 13 résident en Italie. Le comité est composé de manière équitable de représentants des deux parties du canton et les deux assemblées et la sortie annuelles se déroulent alternativement dans le Haut et dans le Bas. A Noël, c'est par contre chacun chez soi (voir agenda).

■ PV Genève

Près de 300 membres!

Le président ouvre l'assemblée à 14h40 devant 50 personnes présentes malgré le beau temps à l'extérieur et remercie les pensionnées et pensionnés qui ont fait le déplacement. Il souhaite la bienvenue à Vincent Brodard secrétaire syndical SEV à Berne et Bernard Demierre qui, dans sa 2ème retraite..., est toujours présent à nos assemblées. Depuis notre dernière assemblée de printemps nous déplorons 9 décès. 2 nouveaux retraités nous ont rejoint et 2 veuves sont devenues membres de la section. Début octobre, la PV Genève compte 297 membres.

Le secrétaire syndical Vincent Brodard nous parle du résultat de la votation fédérale sur le projet Berset de «Prévoyance vieillesse PV2020», refusé par les Suisses. En désaccord avec la majorité des syndicats genevois, la PV Genève a fait campagne et distribué des tracts pour le OUI, merci pour cette action. Le président a rédigé des lettres de lecteurs, moyen peu coûteux de participer à une campagne.

L'indicateur officiel ne sera plus imprimé par les CFF mais l'ATE va reprendre



Vincent Brodard a évoqué le rejet de PV2020.

ce produit avec seulement la partie ferroviaire au prix probable de 19 francs. La fête de fin d'année aura lieu le mardi 12 décembre à l'UOG comme d'habitude.

Le secrétaire Roger Tacheron

■ Comité central VPT des 26 et 27 octobre à Lugano

Les bus longue distance dans le viseur

La séance d'automne du comité central (CC) VPT a eu lieu les 25 et 26 octobre 2017 à Lugano. Peter Bernet avait préparé la séance et l'a dirigée sur deux jours pour le traitement des affaires. Lors d'une minute de silence, nous avons rendu honneur à notre collègue Andrea Sabetti qui nous a quittés beaucoup trop tôt. Il devait succéder à Peter Bernet en tant que représentant du Tessin mais une maladie insidieuse l'a terrassé en peu de temps. Nous perdons un ami ainsi qu'un syndicaliste engagé qui nous a souvent apporté un grand soutien.

Francoise Gehring nous a relaté la grève de la NLM du 25 juin au 14 juillet et les difficultés rencontrées pour entrer en contact avec les bons interlocuteurs puisque le canton du Tessin n'était pas l'employeur et que l'employeur n'était pas présent.

Ensuite les activités des diverses branches ont été rapportées. La discussion a porté surtout sur la collaboration entre les branches Rail et Touristique.

La motion «Via Sicura» a été remise au Parlement par Edith Graf-Litscher, elle est soutenue par 4300 signatures de syndicalistes. Cette motion s'oppose à

une double pénalisation des chauffeurs et chauffeuses de bus en cas de retrait de permis. Dans la pratique, cela peut arriver qu'un chauffeur perde son emploi à cause d'un retrait de permis survenu dans le privé, puisqu'il ne peut pas exercer son métier durant un certain laps de temps. La branche bus va accompagner la motion. Les autres branches vont la soutenir.

L'OFT veut autoriser les bus longue distance à rouler en Suisse. Ceci fait concurrence au chemin de fer. Le SEV devra envisager de négocier des CCT aussi avec ces entreprises.

Comme à chaque séance, le recrutement a constitué un thème important. Ueli Müller a présenté les succès obtenus durant les neuf premiers mois de cette année. Il appelle tout le monde à continuer à recruter activement.

En 2019 le SEV fête son centenaire. Nous allons organiser des festivités pour cet anniversaire. La VPT a délégué René Schnegg dans le groupe de travail du centenaire. Ce groupe de travail a déjà fait du bon travail. On communiquera plus tard les diverses formes de festivités prévues.

Christoph Locher / MV

Angle droit

Une séparation «d'un commun accord», ce n'est pas banal!

La résiliation des rapports de travail à l'amiable prend de l'ampleur. A quoi faut-il prendre garde?

La résiliation est le procédé habituel pour mettre fin aux rapports de travail. Par ce biais, l'une des parties contractantes déclare sa volonté de cesser les rapports de travail. En plus de la résiliation sous sa forme classique, la résiliation à l'amiable des rapports de travail, souvent appelée «accord de résiliation du contrat», a une popularité grandissante, particulièrement auprès des employeurs.

Contrairement à la résiliation classique, qui est une déclaration de volonté unilatérale, certains employeurs et employés ont recours à une résiliation à l'amiable pour dissoudre le contrat de travail. Ce processus permet aux différentes parties de régler bilatéralement au cas par cas les modalités de départ (par ex. le délai de résiliation, la libération des obligations mutuelles, etc). Toutefois, afin

d'éviter de désagréables surprises, il faut tenir compte des points suivants pour rédiger une convention de sortie.

Clarté dans la rédaction

Le contrat de résiliation ne requiert pas obligatoirement la forme écrite. Il est valable oralement pour autant que la convention collective de travail et le contrat individuel ne contiennent pas d'autres dispositions. Afin de protéger les employé-e-s, la doctrine et la jurisprudence exigent que la volonté de résiliation mutuelle soit énoncée clairement et sans équivoque. Les contrats de résiliation sous forme tacite ne sont reconnus par les tribunaux que de manière très restrictive. Aux CFF, la forme écrite est obligatoire (chiffre 169 de la CCT CFF).

Délai de réflexion

Les collaborateurs-trices doivent bénéficier d'un délai de réflexion raisonnable pour pouvoir analyser la situation après l'effet de surprise dans les cas où le contrat de résiliation émane de

l'employeur, soit la plupart du temps. Les circonstances de chaque cas vont déterminer individuellement la longueur du délai accordé par l'employeur à l'employé-e

Comme déjà mentionné précédemment, le contrat de résiliation ne définit pas uniquement la volonté de résiliation des rapports de service. Il permet aux parties contractantes de déroger aux modalités de départ légales ou stipulées dans un contrat de travail individuel ou une convention collective de travail. Les employés qui acceptent un contrat de résiliation peuvent ne plus bénéficier des dispositions de protection des travailleurs fixées par la Loi ou les CCT. Pour le collaborateur, un contrat de résiliation comporte le risque de perdre certaines dispositions de protection telles que celles contre le licenciement abusif ou le maintien de paiement du salaire en cas de maladie. Il est évident qu'il y a là un énorme potentiel d'abus. Les tribunaux l'ont perçu et soumettent à un examen approfondi

di les conventions de sortie qu'ils estiment litigieuses. En jurisprudence, la validité de ces contrats est reconnue tant qu'ils se basent sur des concessions réciproques. Les prestations auxquelles renoncent les travailleurs telles que la protection contre le licenciement abusif ou le maintien de paiement du salaire en cas de maladie doivent être compensées par d'autres de la part des employeurs, notamment par des indemnités supplémentaires. Les modalités sont régies individuellement au cas par cas selon les circonstances.

Conséquences juridiques

Un contrat de résiliation qui s'avère contourner les dispositions légales ou réglées par une convention collective est-il juridiquement valable? Dans de nombreux cas, le Tribunal fédéral juge de telles conventions nulles. Les deux parties contractantes se sont alors retrouvées avec un contrat de travail non résilié. En revanche, la doctrine majoritaire, malgré un contrat de résiliation nul, considère que les rapports

de travail ont cessé. En parallèle, l'employé doit alors exiger de l'employeur ses prétentions selon la Loi ou la CCT.

S'adresser au service de protection juridique du SEV

Dans ces circonstances, on ne peut que répéter de ne pas signer de contrat de résiliation de manière inconsidérée, mais de le soumettre auparavant au service de protection juridique du SEV. Il convient de l'examiner de manière approfondie en tenant compte d'éventuelles conséquences en matière d'assurances sociales. En effet, l'assurance chômage considère qu'une résiliation d'un commun accord est une démission volontaire et donc une faute grave. Dans de tels cas, l'assurance chômage pénalise les assuré-e-s - en tenant toutefois compte des circonstances individuelles - et cela peut aller jusqu'à 60 jours de suspension.

L'équipe de la protection juridique

Abonne-toi dès maintenant à la newsletter de contact.sev : sev-online.ch/fr/newsletter



Revue «Questions au féminin» 2017: Modèles

Les modèles donnent aux femmes le courage de suivre leur propre voie, sans se laisser enfermer dans les conventions contraignantes. Dans le présent numéro de sa revue, la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF présente 18 militantes et pionnières de l'ancienne et de la nouvelle génération. En particulier **Iris von Roten**, née il y a 100 ans. Déjà en 1958, elle demandait l'autodétermination sexuelle pour les femmes, l'égalité des chances dans la vie professionnelle et la pleine participation à la vie sociale et politique.

Commande gratuite: www.comfem.ch → Publications →
Revue spécialisée «Questions au féminin»

Une employée des CFF a été partiellement déboutée par le TF

Discrimination indirecte: l'Europe en guise de salut?

La règle imposant aux employés CFF de travailler au moins six mois pendant une année pour avoir droit à une augmentation vaut aussi pour les femmes ayant eu un congé maternité. Même s'il donne partiellement raison à l'employée, le Tribunal fédéral ne tranche pas le dossier sur le fond, suivant la ligne du Tribunal administratif fédéral de mai 2016. Le SEV, qui défend l'employée, réfléchit à porter l'affaire au niveau européen.

Cette mère absente en raison de deux grossesses qui a porté plainte pour discrimination salariale avec le soutien du SEV vient d'être partiellement déboutée par le Tribunal fédéral. Cette agente commerciale n'a-

vait pas pu prétendre à une augmentation de salaire ni en 2011, ni en 2014. Le règlement CFF prévoit qu'au-delà de six mois d'absence, toute augmentation salariale est exclue. Invoquant une discrimination salariale contraire au principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, la jeune mère s'était adressée à son employeur, qui avait refusé. Le tribunal administratif fédéral avait reconnu en mai 2016 que le règlement engendre une discrimination indirecte, puisque les femmes qui bénéficient d'un congé maternité sont désavantagées. A une courte majorité de trois juges contre deux, il avait toutefois considéré que cette inégalité se justifiait objectivement. Le Tribunal fédéral n'a pas tranché réellement le problème sur le fond. Le SEV n'est guère satisfait par ce jugement. Le secrétaire syndical Vincent Brodard qui a suivi le dossier commente le jugement du TF.

ats-vbo

Un jugement d'un Salomon froussard

Pour le Tribunal fédéral, même en présence d'une discrimination indirecte de notre collègue en raison de sa grossesse, seul compte finalement le nombre de jours pendant lesquels elle n'a pas pu travailler. Cet élément justifie à lui seul une décision moitié/moitié : dans un cas elle obtient une augmentation, dans l'autre pas. Ce jugement d'un Salomon froussard est une baffa au visage de l'égalité des sexes en matière salariale.

Certes, la présence dans ce cas d'une discrimination indirecte est confirmée par le TF. C'est le seul élément positif, puisque les CFF osaient même prétendre qu'il n'y avait «qu'une différence» et non pas une discrimination... Mais ensuite, le TF liquide l'argumentation en trois lignes. Il ne va pas jusqu'au bout de la logique qui aurait



conduit à admettre intégralement le recours.

Le TF se contente de mentionner que le nombre total de jours d'absence est trop faible, dans un des cas de grossesse, pour justifier un refus d'augmentation de salaire. Mais que ce nombre suffit, dans l'autre cas. Même si l'on reste sur l'aspect comp-

COMMENTAIRE

table, aucun juge n'a visiblement réfléchi au fait que, si l'absence s'était répartie sur deux années civiles, il y a fort à parier que le nombre minimum de jours pour justifier l'absence d'augmentation de salaire n'aurait pas été atteint... et donc que notre collègue aurait obtenu ses deux augmentations salariales.

Cette décision éminemment politique, s'appuyant sur une logique étroitement comptable, confine à la mauvaise foi. Cette affaire nécessitait une réponse sur le fond et il faudra maintenant se poser la question d'interpeller le Comité de la Convention pour l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes ou éventuellement la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH).

Vincent Brodard

Photomystère: «Où cette photo a-t-elle été prise?»



Le concours de **contact.sev**

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les réponses correctes et gagnera **des chèques Reka d'une valeur de 40 francs.**

Solution du concours paru dans [contact.sev n° 017](#):

La Chaux-de-Fonds et pour ceux qui veulent plus de précisions: giratoire Combe-à-l'Ours.

Le sort a désigné Didier Schwendimann, Sonvilier, membre VPT TPCV.

Il gagne **un set d'écriture Caran d'Ache.**

Conditions de participation

Par carte postale Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet Rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 15 novembre